

économique, s'occupe des questions concernant les animaux sauvages et relevant du gouvernement fédéral, sauf les questions intéressant le Musée national ou étroitement liées aux Affaires indiennes.

Voici en quoi consistent les attributions du service: conseiller en ce qui concerne l'administration et la conservation des ressources fauniques dans les Territoires du Nord-Ouest; donner son avis et assurer sa collaboration à la Division des parcs nationaux et des lieux historiques en ce qui a trait aux problèmes touchant le poisson et les animaux sauvages des parcs nationaux du Canada; et appliquer la loi de la Convention concernant les oiseaux migrateurs, de concert avec la Gendarmerie royale du Canada et d'accord avec les autorités provinciales de la chasse. Le Service canadien de la faune sauvage traite aussi les problèmes nationaux et internationaux concernant les ressources fauniques du Canada et collabore avec les organismes gouvernementaux et autres, au pays et à l'étranger, qui ont les mêmes intérêts et les mêmes problèmes.

Le Service, de qui relèvent les permis de baguage des oiseaux au Canada, est le centre canadien de renseignements sur la question. Il délivre des permis autorisant les personnes compétentes à prendre des oiseaux migrateurs pour des fins scientifiques. Il délivre aussi des permis pour la prise et la possession d'oiseaux migrateurs en vue de la reproduction, la cueillette d'édredon, l'emploi d'armes à feu ou autres engins de lutte contre les oiseaux migrateurs nuisibles à l'agriculture, à la pêche et autres industries, et l'exercice de la taxidermie.

Le Service organise et mène des enquêtes scientifiques sur le nombre, l'alimentation, les abris, la migration, la reproduction, les maladies, les parasites, les bêtes de proie, les rivaux et l'utilisation des animaux sauvages au Canada. A l'occasion de certaines de ces enquêtes, comme par exemple le relevé des oiseaux aquatiques à la mi-hiver, le Service collabore étroitement avec les autorités américaines qui poursuivent des enquêtes semblables.

Le Service est chargé de l'établissement et de l'entretien des refuges d'oiseaux conformément à la loi de la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Au 30 septembre 1951, il en existait 80 d'une superficie globale de 1,800 milles carrés.

La Section de la limnologie s'emploie au maintien et à l'amélioration de la pêche sportive, à la destruction des algues et des insectes aquatiques et semi-aquatiques et à l'étude d'autres problèmes biologiques concernant les nappes d'eau des parcs nationaux. Elle conseille également la Division des régions septentrionales et des terres en matières de biologie aquatique.

Une série d'articles spéciaux sur la faune canadienne paraît dans l'*Annuaire*. L'édition de 1951 renfermait un article intitulé: *Protection des oiseaux migrateurs au Canada*. Le gibier et le poisson abondent dans les parcs nationaux et provinciaux et, en dépit de l'interdiction de la chasse dans ces réserves, le sport séculaire de la pêche à la ligne s'y pratique dans les conditions les plus favorables. L'article ci-dessus traite de ce sujet, du point de vue sportif.

LA PÊCHE DANS LES PARCS NATIONAUX*

L'attrait universel de la pêche à la ligne pour tous, depuis le garçonnet et sa gaule, sa ficelle et son épingle recourbée, jusqu'au "puriste" de la mouche sèche avec sa canne importée, faite à la main, sa ligne en fuseau et ses délicates "artificielles", crée des affinités beaucoup plus profondes qu'un simple amour du poisson ou de sa

* Rédigé sous la direction du major-général B. A. Young, sous-ministre des Ressources et du Développement économique, par Victor E. F. Solman, D.Ph., biologiste en chef du Service canadien de la faune sauvage.